



היכל שלום
COMMUNAUTÉ SÉPHARADE
HÉKHAL SHALOM

CHABBAT SHALOM

LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE
DE NOTRE COMMUNAUTÉ

Vol.8 - No.25

CHABBAT 3 AVRIL 2021 - 21 NISSAN 5781

PARACHA

CHÉVÎ CHEL PESSA'H



Allumage des bougies

du Chabbat: 19h06

Sortie du Chabbat: 20h11

Rabbenou Tam: 20h38



Horaire des Offices - 2021 - 5781

VENDREDI 2 AVRIL 2021 - 20 NISSAN 5781

Minha suivie d'Arvit: 19h00 - OMER 6

CHABBAT 3 AVRIL 2021 - 21 NISSAN 5781

PESSA'H JOUR 7 - OMER 7

Chahrit: 8h30.

Chahrit Shema: avant 9h37 - Fin de la Amida: 10h44

Min'ha: 19h00 suivie de Arvit.

Allumages des bougies: 19h07

DIMANCHE 4 AVRIL 2021 - 22 NISSAN

PESSA'H JOUR 8 - OMER 8

Chahrit: 8h30

Chahrit Shema: avant 9h37 - Fin de la Amida: 10h44

Min'ha: 19h00 suivie de Arvit

LUNDI 5 AU JEUDI 8 AVRIL 2021

OMER 9-12

Chahrit: 6h00 - 7h00

Chahrit Shema: avant 9h37 - Fin de la Amida: 10h44

Min'ha: 19h00 suivie de Arvit

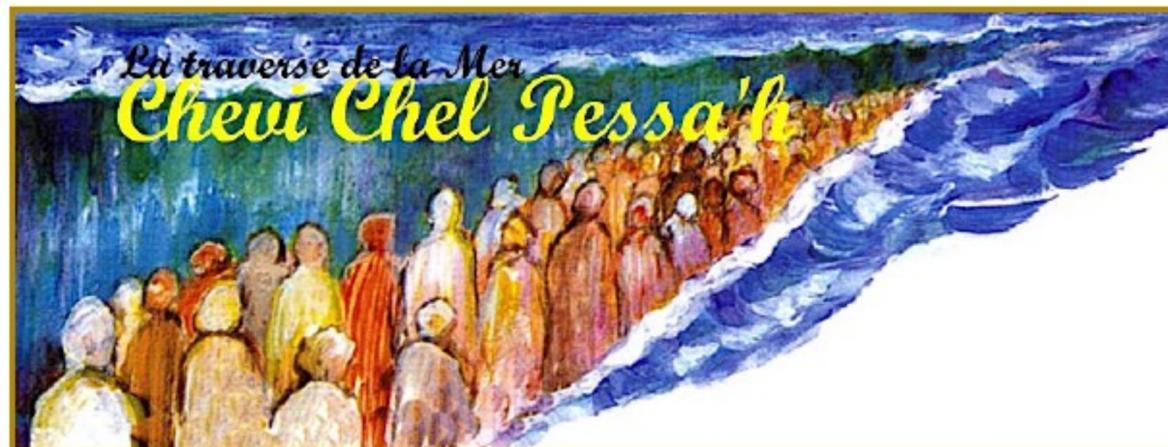
NOTES: Toute la semaine le compte du Omer se fait à partir de 19h35

Aphorisme de nos Sages

22. Il y a deux niveaux dans l'étude de la Torah : la Torah de l'esprit et la Torah du cœur. L'esprit pense, saisit et comprend ; le cœur ressent. Je suis venu révéler la Torah telle qu'elle s'étend au cœur également.

CHÉVÎ CHEL PESSA'H

LE MIRACLE DE LA MER ROUGE



Chevî chel Pessa'h - Septième jour de Pessa'h

Le septième jour de Pessa'h, contrairement au dernier jour de Soukot, n'est pas une fête distincte. Elle n'est que la conclusion des six jours qui la précèdent. C'est pour cette raison que nous ne récitons pas la berakha Chéhé'héyanou quand on allume les lumières ni pendant le Kiddouch .

La Torah ne rattache ce dernier jour de Pessa'h à aucun événement de notre histoire, et c'est notre tradition orale qui l'associe au passage de la Mer rouge et à la mort des Égyptiens qui s'étaient lancés à la poursuite des enfants d'Israël. On peut s'étonner qu'un événement aussi grandiose ne soit pas explicitement fêté, ni que sa date ne soit pas mentionnée dans la Torah autrement que par référence au premier jour de la fête, alors que toutes les autres solennités de notre calendrier sont clairement définies par rapport à celui-ci. (par Jacques Kohn)

Mes créatures ont été englouties

Le Sefer ha-todaa explique que les fêtes qui sont célébrées par le peuple juif commémorent des événements qui lui ont procuré le salut, et jamais ceux qui ont causé l'anéantissement de ses ennemis. De même que Hashem ne se réjouit pas de la destruction des méchants, qui sont malgré tout Ses créatures, de même les Juifs ne se réjouissent pas des malheurs de ceux qui leur ont fait du mal. C'est pour cette raison que la récitation du Hallel est amputée de deux passages que l'on récite habituellement. Comme le rapporte le Midrach, les anges ont voulu, lors du passage de la Mer rouge, entonner un cantique. Mais Hashem a protesté contre leur initiative: « Comment ! Mes créatures ont été englouties dans la mer, et vous voudriez chanter cet événement ! » Voilà pourquoi nous sautons une partie du Hallel. Signalons également que les passages sont également sautés à Roch 'Hodech, mais pour d'autres raisons. L'une de ces raisons de cet abrègement tient au verset: « Il y aura pour vous un chant comme dans la nuit où l'on sanctifie une fête... » [Isaïe 30, 29]. Par interprétation de ce verset a été instituée la règle [voir 'Arkhin 10b]. selon laquelle il n'est obligatoire de réciter de cantique que pour célébrer les fêtes « sanctifiées », c'est-à-dire pendant lesquelles il est interdit de travailler. Donc le Hallel à Roch 'Hodech correspond à un minhag et non

Rabbin Ronen Azriel Abitbol



à une obligation. Pour marquer cette différence, on le raccourcit [Choul'han 'Aroukh Ora'h 'Haim 422, voir la Michna Beroura].)

2248 après la Création du monde

Le Sefer ha-todaa explique que les fêtes qui sont célébrées par le peuple juif commémorent des événements qui lui ont procuré le salut, et jamais ceux qui ont causé l'anéantissement de ses ennemis. De même que Hashem ne se réjouit pas de la destruction des méchants, qui sont malgré tout Ses créatures, de même les Juifs ne se réjouissent pas des malheurs de ceux qui leur ont fait du mal. C'est pour cette raison que la récitation du Hallel est amputée de deux passages que l'on récite habituellement. Comme le rapporte le Midrach, les anges ont voulu, lors du passage de la Mer rouge, entonner un cantique. Mais Hashem a protesté contre leur initiative: « Comment ! Mes créatures ont été englouties dans la mer, et vous voudriez chanter cet événement ! » Voilà pourquoi nous sautons une partie du Hallel. Signalons également que les passages sont également sautés à Roch 'Hodech, mais pour d'autres raisons. L'une de ces raisons de cet abrègement tient au verset: « Il y aura pour vous un chant comme dans la nuit où l'on sanctifie une fête... » [Isaïe 30, 29]. Par interprétation de ce verset a été instituée la règle [voir 'Arkhin 10b]. selon laquelle il n'est obligatoire de réciter de cantique que pour célébrer les fêtes « sanctifiées », c'est-à-dire pendant lesquelles il est interdit de travailler. Donc le Hallel à Roch 'Hodech correspond à un minhag et non à une obligation. Pour marquer cette différence, on le raccourcit [Choul'han 'Aroukh Ora'h 'Haim 422, voir la Michna Beroura].)

Les Clans

Dans cette situation difficile, des clans se formèrent chacun avec sa solution. Une partie du peuple juif était prête à combattre les Égyptiens; d'autres préféraient se noyer dans les flots de la mer plutôt que de risquer d'être battus et de devoir retourner en esclavage.

Un troisième groupe de gens effrayés et faibles commencèrent à se plaindre contre Moïse, craignant qu'il ne les ait leurrés en les faisant sortir d'Égypte, où ils étaient en sécurité, pour les faire mourir dans le désert. « Est-ce faute de trouver des sépulcres en Égypte », s'exclamaient-ils, « que tu nous as conduits à mourir dans le désert ? Pourquoi nous as-tu fait cela, nous faire sortir d'Égypte ? N'est-ce pas ainsi que nous te parlions en Égypte, disant : « Laisse-nous tranquilles, que nous puissions servir les Égyptiens. Car nous préférons servir les Égyptiens plutôt que de mourir dans le désert. »

Mais Moshé Rabbénou, calme et ferme dans un des moments les plus critiques de son existence, dit : « Soyez sans crainte, restez silencieux, et voyez le salut du Seigneur, qu'il accomplira pour vous en ce jour : car si vous avez vu les Égyptiens en ce jour, vous ne les reverrez plus jamais. Le Seigneur combat pour vous, et vous, tenez-vous tranquilles. »

Moshé Rabbénou fit avancer les Israélites jusqu'à ce qu'ils atteignent le bord de la Mer Rouge. La colonne de nuées changea alors de place ; car, reculant du front vers l'arrière de la foule des Hébreux, elle se mit à planer entre les deux armées. Alors, D-ieu s'adressa à Moshé : « Lève ton bâton, étends ta main vers la mer, et divise-la ; et les enfants d'Israël entreront dans la mer à pied sec. » Moïse fit ce que Hachem lui ordonnait. Il leva son bâton et étendit sa main sur la mer ; un violent vent d'est se leva et souffla toute la nuit. Par cette tempête les eaux de la Mer Rouge furent divisées et se rassemblèrent en muraille de chaque côté, laissant un passage sec.

Les Israélites marchèrent le long du passage sec et sortirent sains et saufs bien loin de leurs poursuivants. Les Égyptiens continuèrent leur poursuite, sans hésitation, dans la même voie. Sur l'ordre d'Hashem, Moshé Rabbénou étendit son bâton, et les eaux reprirent leur cours habituel, se refermant sur les chars, les chevaux et les guerriers, sur toute l'armée de

CE BULLETIN A ÉTÉ COMMANDITÉ PAR:

1- LILIANE ET ELIE LEVY EN HONNEUR DE RABBIN A. RONEN ABITBOL
POUR SES CONSEILS ET HALAKHOTES DE PESSA'H

2- M. ALBERT SOUSSANA POUR LA NAHALA DE SON PÈRE YEODA BEN LUNA Z''L.

VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530

POUR LA COMMANDITE DE CE BULLETIN



Pharaon. « Pas un d'entre eux ne subsista ». Ainsi, Hashem sauva les enfants d'Israël des Égyptiens en ce jour. Israël vit Sa grande puissance ; ils reconnurent D-ieu et crurent en Lui et en Son serviteur Moshé. Alors, Moshé et toute la communauté chantèrent ce Chant de Louanges à D-ieu pour leur délivrance miraculeuse :

Thème parallèle

Curieux que l'on ne dise pas le Hallel complet pour ce miracle qui, aux dires même des midrachim de la Haggada, ont manifesté cinq fois plus la puissance divine que lors des plaies d'Égypte. Mais les plaies d'Égypte ont été soldées par la plaie des premiers-nés et Israël a manifesté sa foi par le sacrifice de l'agneau pascal, alors qu'aucun mérite n'est lié au récit biblique de l'ouverture de la mer rouge. La foi (confiance) est consécutive de l'événement. Le miracle crée un déficit de la foi qui doit être comblé par l'épreuve de la soif. On ne dit pas le Hallel (Hymne de gloire) à Roch Hachana ni à Kippour, contrairement à la plupart des autres fêtes (sauf aussi à Pourim, car le miracle se passe en exil, après la chute). La raison invoquée par le midrach dans le Traité de Roch Hachana : « Rabbi Abahou enseigne : Les Anges du Service demandèrent au Saint béni soit-Il : Pourquoi Israël ne chante-t-il pas le Hallel en Ton honneur à la nouvelle année et à Kippour ? Le Saint béni soit-Il leur répondit : Est-il pensable qu'Israël chante un Hymne de gloire pendant que le roi est sur son Trône de justice quand sont ouverts devant Lui les livres où sont inscrits les sentences de vie et de mort ? ».

Fin de la Fête

La fin de la fête donne lieu à diverses autres coutumes. Les séfarades d'Afrique du Nord célèbrent la Mimouna, invitant leurs amis à déguster les premières friandises cuisinées après Pessa'h. Importée par les Juifs du Maroc en Israël, la Mimouna y est devenue une véritable Fête Nationale. Parmi les autres coutumes typiques d'Afrique du Nord, les Juifs tunisiens et libyens recouvrent leurs meubles de feuilles de laitue, priant pour que l'année soit verte (une coutume similaire est observée par les Juifs d'Irak). En Libye, les enfants annonçaient en outre la fin de Pessa'h dans les rues, en priant les voisins sur un air chanté de leur donner des épices pour assaisonner les premiers pains levés. Chez les ashkénazes, certains réalisent la havdala sur de la bière car, après s'en être abstenus pendant toute une semaine, ils la préfèrent au vin. Le Gaon de Vilna ne mangeait plus de matza après Pessa'h, afin de faire savoir que la consommation de

matzot pendant la fête est un décret de la Torah. Les dames sont occupées à un intense remue-ménage des foyers qui rangent la vaisselle réservée à Pessa'h et ressortent les services en usage pendant toute l'année.

Coin de la Halakha - Le septième jour de Pessa'h

- 1-** Le septième jour de Pessa'h, nous faisons les prières des jours de fêtes (Yom Tov); et on fait le Kiddouch sur un verre de vin, le soir de la fête et le matin comme pour les autres jours de fête
- 2-** Dans la Amida et dans le Kiddouch on dit « Eth Yom 'Hag HaMatsot Hazzé » (comme le premier jour de fête) mais on ne dit pas « Chéhé'héyanou » dans le Kiddouch le 7ème jour de fête car ce n'est pas une fête en soi mais une partie de la fête de Pessa'h.
- 3-** Après la répétition de la Amida le matin du 7ème jour de Pessa'h, on dit le Hallel incomplet.
- 4-** On sort deux Sifré Torah et on fait monter cinq personnes au premier Sefer Torah (si c'est Chabbath on fait monter 7 personnes). On lit dans la Paracha Bechala'h (Exode Ch. 13 v. 17 jusqu'à Ch. 15 v.26) puis on dit le demi-Quaddish et celui qui fait la Haftara lit (dans le second Séfer Torah) la partie correspondant aux sacrifices de la fête (comme pendant 'Hol Hamoéd) et dit la Haftara וַיִּדְבֹר דָּוִד (Samuel II Ch. 22 V. 1-51), puis fait les bénédictions après la Haftara. On prie le Moussaf des jours de fête et on termine la prière comme les autres jours de fête.
- 5-** On a l'habitude, le soir du 7ème jour de Pessa'h de faire une étude spécifique qui est appelée « La Queraya ». et vers minuit nous avons l'habitude de lire la « Chirat Hayam ».
- 6-** Pendant le Birkat HaMazon après les repas du 7ème jour de Pessa'h, il faut dire « Yaâlé Véyavo ». Si quelqu'un a oublié de le dire, que ce soit pour le repas du soir ou celui du matin, il faut procéder avec la Birkat HaMazon jusqu'à la fin..

Fin de la fête

Le Dimanche Soir 4 Avril 20 h 17
N'ouvrez pas les placards de 'Hamets
jusqu'à 20 h 30

21 citations du Talmud sur la nature humaine

par Menahem Posner (fr.chabad.org)

Le Talmud est un recueil de 2 000 pages contenant la sagesse et les enseignements des sages juifs. En tant que guide de la loi juive, il couvre presque tous les domaines de la vie. Voici 21 citations du Talmud sur la nature humaine.

NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

NINETTE HANNA BAT SIMHA Z"l 21 NISSAN - 3 AVRIL.
YEOUDA BEN LUNA Z"l 26 NISSAN - 8 AVRIL.

KOLLEL HEKHAL SHALOM DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE ÉLIRAN ELBAZ Z"l ET À LA MÉMOIRE DE YAACOV SALTIEL Z"l

*BS"D, On vous invite au Kollel par ZOOM
études chaque soir de 19h30 - 21h00 avec
RABBI RONEN A. ABITBOL
ZOOM ID: 219 534 9996 - CODE: 661813*

1. La punition du menteur est que même quand il dit la vérité, personne ne le croit (Sanhédrin 89b).
2. Une fois qu'une personne a péché et a répété le péché, [il traite cet acte] comme s'il était devenu permis (Rav Houna, Arakhine 30b).
3. L'inclination [au mal] ne désire que ce qui est interdit (Talmud de Jérusalem, Nedarim 9:1).
4. Il n'y a pas deux esprits identiques, [tout comme] il n'y a pas deux visages identiques (Berakhot 58a).
5. Ne célébrez pas parmi les endeuillés et ne pleurez pas parmi ceux qui festoient (Kalah 10).
6. Il n'est pas de communauté où tout le monde est riche ; il n'est pas non plus de communauté où tout le monde est pauvre (Talmud Jérusalem, Guittine 3:7).
7. Le véritable caractère d'une personne est déterminé par trois paramètres : son verre (c'est-à-dire son comportement quand il boit), sa poche (c'est-à-dire sa manière de mener ses transactions financières) et sa colère (Rabbi Ilai, Erouvine 65b).
8. Ne dites pas quelque chose qui ne devrait jamais être entendu, car ce sera finalement entendu (Hillel l'Ancien, Avot 4:2).

9. Quiconque introduit une peur excessive dans sa maison causera finalement trois péchés : l'infidélité, le meurtre et la profanation du Chabbat (Guittine 6b).
10. Méfiez-vous des autorités qui sont favorables à une personne pour leurs propres fins. Elles paraissent l'aimer quand cela leur est bénéfique, mais elles ne se tiennent pas à ses côtés lorsqu'elle est en détresse (Rabban Gamliel, Avot 2:3)
11. La jeunesse est une couronne de roses ; la vieillesse est une couronne d'épines (Rav Dimi, Chabbat 152a).
12. Quand nous étions jeunes, [nous nous considérons] comme des hommes, maintenant [nous sommes considérés] comme des enfants (Bava Kama 92b).
13. Le monde est un endroit sombre pour celui qui regarde à la table des autres [pour sa subsistance] (Rav, Beitsa 32b).
14. Personne n'est [vraiment] pauvre, sauf quelqu'un qui est malade (Nedarim 4a).
15. Si une personne dit : « J'ai travaillé dur, mais n'ai pas trouvé [le succès] », ne la croyez pas. [Si une personne dit] : « Je n'ai pas fait d'efforts et j'ai trouvé [le succès] », ne la croyez pas. [Si elle dit] : « J'y ai mis toutes mes forces et j'ai trouvé le [succès] », croyez-la ! (Méguila 6b).
16. Ne tentez pas d'apaiser une personne alors qu'elle est encore en colère (Avot 4:18).
17. Un prisonnier ne peut pas se libérer lui-même (Berakhot 5b).
18. Tout comme vous êtes obligé de parler lorsque vos paroles seront écoutées, vous devez rester silencieux lorsque vous savez que vos paroles seront ignorées (Yevamot 65b).
19. Si vous préservez votre bouche de mauvaises paroles, vos jours seront paisibles (Derekh Erets Zouta 9).
20. Le silence est beau pour les sages ; il est d'autant plus beau pour les sots (Pessa'him 99a).
21. Même un pauvre qui vit de la charité des autres doit accomplir des actes de charité (Guittine 7a).

**' HAG PESSA'H KACHÈRE
VE SAMEA'H**

INFORMATION: www.hekhalshalom.com

Communauté Sépharade Hékhhal Shalom,
Mikvé - Synagogue - Kollel - Salle des fêtes
825 Gratton, Ville Saint-Laurent, H4M 2G4,
Tél: 514 747-4530 - Fax: 514 747-5283 - Mikvé: 514 747-7707